



*Syndicat des Lycées et Collèges*  
**Cgt – FORCE OUVRIERE**  
*de Loire-Atlantique*  
2, place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes  
Mail : [folc44@gmail.com](mailto:folc44@gmail.com) Site : [www.snfolc44.fr](http://www.snfolc44.fr)



## **Expérimentation du DAR au collège A Vinçon à St Nazaire**

DAR, dispositif d'autorégulation, bientôt renommé CAR (collectif d'autorégulation) : **un nouvel outil qui annonce la fin du métier d'AESH et le démantèlement des établissements spécialisés ?**

L'établissement pilote A. Vinçon n'est pas un choix anodin. En effet, ce collège est situé à proximité des établissements Médico-sociaux de Mindin (IME, ITEP...), menacés aujourd'hui de délocalisation et dont nous revendiquons le maintien à Saint-Brévin.

Le DAR, a vocation à n'accueillir que des élèves présentant des troubles du spectre autistique. L'accord des parents est requis .

Le Dar, au collège Albert Vinçon, c'est une salle dédiée et équipée grâce à une enveloppe de 180 000 euros. Pour les personnels qui sont bien souvent contraints d'acheter leur propre matériel pour exercer leurs missions d'enseignement ou d'accompagnement, ce montant peut sembler énorme. En réalité, l'objectif des DAR étant d'accueillir à terme au moins 10 élèves, cela correspond à 18 000 € par élève... contre 45 000 € en enseignement spécialisé.

Le dispositif serait assuré par deux éducatrices spécialisées, a priori présente 35 heures avec en soutien un poste d'enseignant recruté sur profil à 21 heures et une psychologue (ABA) à 20 %.

Dans la pratique, l'élève suit les cours en classe ordinaire sans accompagnement, comme les autres camarades. Toutefois, en cas de comportement incompatible avec la situation d'enseignement (déconnexion complète des apprentissages, perte de contrôle, signe de mal-être...) , l'élève doit être envoyé.e dans la salle dédiée au DAR pour être pris,e en charge par les adultes référents...

Finalement, un choix contraint s'offre aux parents : scolarisation avec aide humaine (AESH) ou sans AESH (DAR ou CAR). Qu'en sera-t-il demain et que deviendront les missions voire le métier d'AESH ?

Nous sommes inconditionnellement pour le droit de tous les élèves à bénéficier d'un enseignement adapté à leurs besoins.

C'est exactement ce que ne permet plus « l'École inclusive », qui devient parfois aujourd'hui une école de l'exclusion et de la souffrance, tout ça pour faire des économies.

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons :

=> le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive et des DAR,

=> le maintien des établissements sociaux et médico-sociaux,

=> le recrutement d'AESH à hauteur des besoins, avec la création d'un vrai statut de fonctionnaire.

St Nazaire le 21 janvier 2025.

## Signez, faites signer la pétition FO !

**N**ous, signataires de la pétition ci-dessous, syndiqués au... et non syndiqués, exigeons :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL ;
- La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap : enseignants et éducateurs spécialisés, personnel médico-social, interprètes et interfaces en LSF, codeurs en LfPC... sans oublier les missions administratives et techniques supports ! ■

Signez la pétition en ligne en scannant  
le QR Code ci-dessous !

